

A.C. AUDIT CONSEIL

4 bis, allée des Tilleuls
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

TENNIS DE TABLE DE JOUE-LES-TOURS

Rue Jean Monnet
37300 JOUE-LES-TOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

A.C. AUDIT CONSEIL

TENNIS DE TABLE DE JOUE-LES-TOURS

Rue Jean Monnet
37300 JOUE-LES-TOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'assemblée générale de l'association TENNIS DE TABLE DE JOUE-LES-TOURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TENNIS DE TABLE DE JOUE-LES-TOURS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

TENNIS DE TABLE DE JOUE-LES-TOURS

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chambray-lès-Tours, le 2 décembre 2020

Le commissaire aux comptes

A.C. AUDIT CONSEIL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

François BIDARD

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles				
Inst. tech., matériel et outillage industriel	5 067,50	3 868,17	1 199,33	
Autres immobilisations corporelles	18 885,86	18 885,86		
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	102,00		102,00	102,00
Autres immobilisations financières	369,00		369,00	369,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 424,36	22 754,03	1 670,33	471,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Marchandises	5 382,39		5 382,39	5 104,64
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 641,50		1 641,50	6 386,20
Autres créances	50 050,72		50 050,72	65 371,12
Disponibilités	42 288,92		42 288,92	15 522,47
Charges constatées d'avance	841,00		841,00	2 917,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT	100 204,53		100 204,53	95 301,83
TOTAL ACTIF	124 628,89	22 754,03	101 874,86	95 772,83

BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
Réserves réglementées	14 612,41	42 248,27
Résultat net comptable de l'exercice	33 195,37	-27 635,86
Autres fonds associatifs		
- Apports	16 000,00	20 000,00
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	63 807,78	34 612,41
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 740,94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 381,40	11 258,22
Dettes fiscales et sociales	16 219,35	26 425,26
Autres dettes		1 353,00
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	14 466,33	19 383,00
TOTAL DETTES (1)	38 067,08	61 160,42
TOTAL PASSIF	101 874,86	95 772,83
(1) Dont à moins d'un an	38 067,08	61 160,42
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		2 740,94

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits de fonctionnement				
Ventes de marchandises	13 087,36	18 618,15	-5 530,79	-29,71
Services financés par les usagers	29 397,89	23 473,98	5 923,91	25,24
Autres produits de fonctionnement				
Subventions de fonctionnement	176 063,34	167 761,32	8 302,02	4,95
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	10 699,65	12 089,90	-1 390,25	-11,50
Cotisations	35 700,17	33 887,50	1 812,67	5,35
Autres produits	6 938,73	13 571,06	-6 632,33	-48,87
Total des produits de fonctionnement	271 887,14	269 401,91	2 485,23	0,92
Charges de fonctionnement				
Achats de marchandises	11 343,04	12 037,60	-694,56	-5,77
Variation de stock de marchandises	-277,75	-574,64	296,89	51,67
Achats de matières premières et autres approv.	967,01		967,01	
Autres achats et charges externes	77 665,30	96 809,35	-19 144,05	-19,78
Impôts, taxes et versements assimilés	2 369,87	2 342,40	27,47	1,17
Salaires et traitements	116 802,90	135 295,73	-18 492,83	-13,67
Charges sociales	29 984,10	40 515,74	-10 531,64	-25,99
Dotations aux amortissements sur immobilisatio	0,67		0,67	
Dotations aux provisions sur actif circulant		2 005,60	-2 005,60	-100,00
Autres charges	1 042,66	1 979,70	-937,04	-47,33
Total des charges de fonctionnement	239 897,80	290 411,48	-50 513,68	-17,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	31 989,34	-21 009,57	52 998,91	252,26
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	0,03	1,59	-1,56	-98,11
Total des produits financiers	0,03	1,59	-1,56	-98,11
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées		800,64	-800,64	-100,00
Total des charges financières		800,64	-800,64	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER	0,03	-799,05	799,08	100,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	31 989,37	-21 808,62	53 797,99	246,68

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	31 989,37	-21 808,62	53 797,99	246,68
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 820,38	-4 820,38	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 236,00	840,00	396,00	47,14
Total des produits exceptionnels	1 236,00	5 660,38	-4 424,38	-78,16
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérat.de gestion	30,00	11 487,62	-11 457,62	-99,74
Total des charges exceptionnelles	30,00	11 487,62	-11 457,62	-99,74
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 206,00	-5 827,24	7 033,24	120,70
TOTAL DES PRODUITS	273 123,17	275 063,88	-1 940,71	-0,71
TOTAL DES CHARGES	239 927,80	302 699,74	-62 771,94	-20,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	33 195,37	-27 635,86	60 831,23	220,12

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2020, dont le total est de 101.874,86 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 273.123,17 Euros et dégageant un excédent de 33.195,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

La pandémie du Covid-19 constatée depuis le 11 mars 2020 constitue un événement majeur de l'exercice clos le 30 juin 2020, dont les conséquences sur le résultat d'exploitation impacte l'exercice. Les différents postes du bilan de ces états financiers ont été évalués en tenant compte de cet événement.

Dans ce contexte, notre association a mis en œuvre le dispositif publics suivant :

- Une demande de chômage partiel a été déposée auprès de la DIRRECTE pour les mois de mars à Juin

La direction, au regard de la situation financière actuelle et des dispositifs publics mis en œuvre, n'identifie pas à ce jour, d'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément au règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation comptable (CRC) et au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et ses modifications (Règlements ANC n°2014-05, 2015-05, 2015-06, 2015-12 et 2016-07) relatifs au Plan Comptable Général.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseurs.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

ANNEXE

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres ont été constatées sous forme de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 867,50	1 200,00			5 067,50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 885,86				18 885,86
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 753,36	1 200,00			23 953,36
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres titres	102,00				102,00
Prêts et autres immobilisations financières	369,00				369,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	471,00				471,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	23 224,36	1 200,00			24 424,36

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques	3 867,50	0,67		3 868,17
Matériel de bureau, informatique et mobilier	18 885,86			18 885,86
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 753,36	0,67		22 754,03
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	22 753,36	0,67		22 754,03

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Installations techniques :	Consommation temps	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	sur 3 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes de Tiers			2 005,60	
Autres provisions pour dépréciation	2 005,60		2 005,60	
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	2 005,60		4 011,20	
TOTAL DES PROVISIONS	2 005,60		4 011,20	
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>			2 005,60	

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	369,00		369,00	
Actif circulant				
Autres créances usagers	1 641,50	1 641,50		
Personnel et comptes rattachés	2 795,36	2 795,36		
Etat et collectivité publique - Divers	10 070,00	10 070,00		
Débiteurs divers	37 185,36	37 185,36		
Charges constatées d'avance	841,00	841,00		
TOTAL DES CRÉANCES	52 902,22	52 533,22	369,00	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 381,40	7 381,40		
Personnel et comptes rattachés	7 393,90	7 393,90		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 511,45	8 511,45		
Etat et autr. collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. ass	314,00	314,00		
Produits constatés d'avance	14 466,33	14 466,33		
TOTAL DES DETTES	38 067,08	38 067,08		

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	8 795,36
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	8 795,36

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 160,00
Dettes fiscales et sociales	10 351,46
TOTAL DES CHARGES À PAYER	15 511,46

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	841,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	841,00
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	14 466,33
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	14 466,33

■ FONDS DÉDIÉS

ANNEXE

■ DONS EN NATURE RESTANT A VENDRE

Dons en nature	A Nouveau	Utilisés	Sorties vendues	Stockés	Solde (stock final)
----------------	-----------	----------	--------------------	---------	------------------------

Contributions volontaire en nature :

L'association bénéficie de contributions en nature, lesquelles n'ont pas été valorisées faute d'informations financières.

La ville de Joué-Lès-Tours met notamment à disposition de l'association des locaux se matérialisant par une salle dédiée à la pratique du tennis de table, ainsi que des moyens matériels.

■ VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
Réserves	42 248,27		27 635,86	14 612,41
Résultat de l'exercice	-27 635,86	33 195,37	-27 635,86	33 195,37
FONDS PROPRES	14 612,41	33 195,37		47 807,78
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Apports, legs, donations, autres fonds associatif	20 000,00		4 000,00	16 000,00
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	20 000,00		4 000,00	16 000,00
VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	34 612,41	33 195,37	4 000,00	63 807,78

ANNEXE

■ AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines

Excédent comptable définitivement acquis

Report à nouveau antérieur

Prélèvement sur les réserv. dont repris. de fonds antérieurement affect. à un proj. asso

Affectations

Report à nouveau

Réserves

27 635,86

Fonds associatif sans droit de reprise